

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier, à dix heures et quatorze minutes, en application des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2121-17, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne, dûment convoqué par son Président le 22 janvier 2026, s'est réuni suite, au défaut de quorum constaté lors de la réunion du 22 janvier 2026, à l'Hôtel du Département sis à Créteil sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL.

En présence des membres suivants :

AGGOUNE Fatiha	DUCELLIER Nicolas	LECUYER Marc
ASLANGUL Charles	DUVAUDIER Michel	LEYDIER Gaëlle
CAMPAROT Alain	FAURE Dominique	PATOUX Sabine
CAPLAIN Henri	FEMEL Yvan	TAUPIN Laurent
DOUSSET Didier	HANNI Vanessa	TIMERA Hawa
DUBUS Philippe		

Les membres suivants, excusés, ayant donné pouvoir :

Madame / Monsieur

BEDU Vincent (1)
BEGAT Jean-Philippe (2)
CHAZOTTES Jean-François
THOREAU Yves
VEDIE Arnaud

Représentés par Madame/Monsieur

ASLANGUL Charles
Jacques Alain BENISTI
LEYDIER Gaëlle
FEMEL Yvan
DUCELLIER Nicolas

- (1) Représente la ville de Santeny et GPSEA
(2) Monsieur BEGAT Jean-Philippe a délégué un pouvoir à Monsieur Jacques Alain BENISTI qui n'est pas membre élu de ladite assemblée ; ce pouvoir ne peut donc pas être pris en compte.

Lesquels membres présents, forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en conformité avec l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président ayant ouvert la séance, Madame Hawa TIMERA a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ont également assisté à la séance :

- ✓ Madame Claire LE GALL, Directrice – SAF94
- ✓ Madame Audrey ZEBO, Responsable administrative et financière - SAF94
- ✓ Madame Karima HAMDANE, Assistante de Direction – SAF94
- ✓ Madame Emmanuelle BARAT, Responsable des Etudes Foncières
- ✓ Madame LAMBERTUCCI Silvia, Responsable - Paierie Départementale
- ✓ Madame Magali CHAUVET, Cheffe de Projet DAIST - Département du Val-de-Marne

Objet : Délibération n° 2026-1 C - Bilan d'activité 2025

Nombre de conseillers en exercice : 42	Blancs et nuls : 0
Présents à la séance : 16	Ont voté pour : 21
Représentés : 5	Ont voté contre : 0
Votants : 21	Abstention : 0
Départs : 0	

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIERE
DU DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE
(SAF94)

DELIBERATION n° 2026-1 C
DU COMITE SYNDICAL

Séance n° 1 du 29 janvier 2026

Objet : Bilan d'activité 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat mixte d'Action Foncière n°96/3890 en date 31 octobre 1996 et la désignation la Paierie Départementale comme comptable du Syndicat,

Vu les arrêtés préfectoraux portant modification des statuts du SAF94 : n° 2004/4535 du 29 Novembre 2004, n° 2017-4524 du 20 décembre 2017.Vu l'instruction comptable M57,

Vu le règlement d'intervention du SAF94,

Vu le budget primitif 2025 du syndicat adopté par délibération n° 2025-9 C du 20 mars 2025,

Vu le budget supplémentaire du syndicat adopté par délibération n° 2025-16 C du 21 octobre 2025,

Vu le rapport intitulé « Bilan d'activité 2025 » présenté à l'appui de la présente délibération,

Le Comité Syndical, après avoir débattu,

DECIDE :

Article unique : De donner acte du rapport portant bilan d'activité du syndicat pour l'exercice 2025.

Le Président du SAF94
Charles ASLANGUL

